

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°23/047
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS (35)**

Date de convocation :

6 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 33

Représentés : 2

Votants : 35

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire (sortie point n°19),

Brigitte BOIRON, Philippe BOUVIER (sortie point n°19), Sandrine COUTARD, Serge GODAERT (sortie point n°19), Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT (sortie point n°19), Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN (sortie point n°10), Franck LELIEVRE (sortie point n°10 et point n°19), Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES (arrivée 19h40 point n°2), Yann QUENOT, Sylvie DUFLLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE (sortie point n°19), Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Véronique BERTRAN DE BALANDA, Magali NICOLLE.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Véronique BERTRAN DE BALANDA à Brigitte BOIRON
Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS.

SECRETARE : Marie-Alice BELS est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

SUR proposition du Maire et présentation du rapport par Gino NECCHI, Maire-adjoint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

CONSIDERANT que suite à des réussites aux concours administratifs et à des recrutements, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois ;

CONSIDERANT qu'il convient également de créer les postes de jury de concours du Conservatoire ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 avril 2023 ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 11 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - DE MODIFIER le tableau des emplois ainsi qu'il suit :

ADAPTATION DE GRADE SUITE A DES MUTATIONS/PROMOTIONS INTERNES/AVANCEMENTS DE GRADE	
Emplois permanents supprimés	Emplois permanents créés
<i>CONCOURS</i>	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET ECOLES MATERNELLES JUSQU'AU 31/12/2022	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES CADRE D'EMPLOIS DES ATSEM TEMPS COMPLET ECOLES MATERNELLES EFFET AU 01/01/2023
<i>CORRECTION</i>	
LINGERE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET CRECHE DE LA MUETTE JUSQU'AU 30/09/2022	LINGERE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TEMPS COMPLET CRECHE DE LA MUETTE EFFET AU 01/10/2022
<i>RECRUTEMENT</i>	
ASSISTANTE DE DIRECTION REDACTEUR TEMPS COMPLET CULTUREL JUSQU'AU 15/01/2023	COORDINATRICE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE CHARGEE DES EXPOSITIONS ET DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TEMPS COMPLET CULTUREL EFFET AU 16/01/2023
<i>RECRUTEMENT</i>	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE TEMPS COMPLET CRECHE DE LA MUETTE JUSQU'AU 01/01/2023	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS TEMPS COMPLET CRECHE DE LA MUETTE EFFET AU 02/01/2023

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230412-23-047-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

<i>RECRUTEMENT</i>	
REFERENTE ADMINISTRATIVE POLE PETITE ENFANCE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET SERVICE SOCIAL ADMINISTRATIF JUSQU'AU 30/04/2023	REFERENTE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TEMPS COMPLET SERVICE SOCIAL ADMINISTRATIF EFFET AU 01/05/2023
<i>RECRUTEMENT</i>	
RESPONSABLE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET DIRECTION DU PERSONNEL JUSQU'AU 22/01/2023	DIRECTEUR DU SERVICE DU PERSONNEL CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TEMPS COMPLET DIRECTION DU PERSONNEL EFFET AU 23/01/2023
<i>RECRUTEMENT</i>	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES JUSQU'AU 14/02/2023	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TEMPS COMPLET DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES EFFET AU 15/02/2023
<i>RECRUTEMENT</i>	
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TEMPS COMPLET EDUCATION PHYSIQUE JUSQU'AU 19/03/2023	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS DES APS TEMPS COMPLET EDUCATION PHYSIQUE EFFET AU 20/03/2023
<i>MODIFICATION SUITE AU RENOUELEMENT DE CONTRAT</i>	
INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS REDACTEUR TEMPS COMPLET DUAU JUSQU'AU 03/10/2022	INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TEMPS COMPLET DUAU EFFET AU 04/10/2022
<i>MODIFICATION SUITE AU RENOUELEMENT DE CONTRAT</i>	
CHARGE DE COMMUNICATION REDACTEUR TEMPS COMPLET COMMUNICATION JUSQU'AU 31/01/2023	CHARGE DE COMMUNICATION CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TEMPS COMPLET COMMUNICATION EFFET AU 01/02/2023
<i>MOBILITE INTERNE</i>	
AGENT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET BIBLIOTHEQUE JUSQU'AU 23/03/2023	AGENT TECHNIQUE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TEMPS COMPLET BIBLIOTHEQUE EFFET AU 24/03/2023
<i>MOBILITE INTERNE</i>	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES JUSQU'AU 14/02/2023	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TEMPS COMPLET CRECHE LES COQUELICOTS EFFET AU 15/02/2023

CREATION DE POSTES NON PERMANENTS
4 POSTES D'APPRENTIS

Accusé de réception en préfecture
078-217803564-20230412-23-047-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

2 – DE CREER 19 postes non permanents de jury de concours entre avril et juin 2023 selon les modalités suivantes :

- 12 postes de jury de concours rémunérés sur un forfait de 65 € net pour 3 heures de travail effectif,
- 7 postes de jury de concours rémunérés sur un forfait de 80 € net pour 5 heures de travail effectif.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 12 avril et affichée par extrait à la porte de la mairie le 17 avril 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

